

En Centre-Val de Loire



---

---

# Project'Eur

---

---

**Dispositif d'accompagnement  
au montage de Projets Européens**



énergie  
climat

formation  
citoyenneté

développement  
économique

culture  
numérique



la Région Centre-Val de Loire vous permet de bénéficier d'un accompagnement au montage de votre projet, si vous souhaitez candidater à un programme européen.

## Quels programmes européens ?

**Project'Eur** vous accompagne si vous souhaitez candidater à l'un des programmes sectoriels européens tels que :

- **Europe Créative**, le programme culture et audiovisuel,
- **Erasmus+**, le programme éducation, formation, jeunesse, sport,
- **LIFE**, le programme environnement et climat,
- **Clusters du Pilier 2 d'Horizon Europe**, le programme recherche et innovation,
- ou encore **INTERREG, CERV ou Actions innovatrices urbaines**.

En revanche, **sont inéligibles** les projets :

- le Programme Horizon Europe à l'exception des Clusters du Pilier 2 " Problématiques mondiales et compétitivité industrielle ",
- les projets relevant des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI : FEDER, FSE, FEADER, IEJ). Les appels à projets européens INTERREG et actions innovatrices urbaines sont éligibles au dispositif,
- les projets relevant d'appels à projets locaux, régionaux, nationaux, et non émis par la Commission européenne ou ses agences.

## Que permet Project'Eur ?

L'appui d'un consultant sélectionné par la Région pour monter votre projet et élaborer votre candidature.

Le périmètre de l'accompagnement sera co-construit avec vous par la Région et le consultant. Le volume horaire dépendra du montant de la subvention européenne visée. En fonction de l'avancement de votre projet, les missions pourront porter sur :

- l'approfondissement de l'approche, des objectifs et des activités du projet,
- la consolidation du partenariat européen,
- l'élaboration du plan de financement,
- la finalisation du dossier...

Le dispositif **Project'Eur** ne permet pas de soutien monétaire.

## Quelles sont les structures éligibles ?

Si votre structure :

- a plus d'un an d'existence,
- est éligible à l'appel à propositions européen visé,
- propose un projet qui se déroulera en Centre-Val de Loire,
- n'a pas déjà bénéficié du dispositif **Project'Eur** plus de 2 fois...

... alors elle est éligible à l'accompagnement proposé par le dispositif **Project'Eur**.

## Comment candidater ?

Le cadre d'intervention et le formulaire de candidature sont téléchargeables sur le site :

[www.europeocentre-valde Loire.eu/jai-un-projet/](http://www.europeocentre-valde Loire.eu/jai-un-projet/)

Le formulaire de candidature **Project'Eur** est à envoyer intégralement complété à l'adresse : [ext-europe@centrevallde Loire.fr](mailto:ext-europe@centrevallde Loire.fr)

Des fiches sur les appels à propositions européens sont disponibles sur le site :

[www.europeocentre-valde Loire.eu](http://www.europeocentre-valde Loire.eu)

## Quand candidater ?

Au moins 6 semaines avant la date de clôture de l'appel à propositions européen auquel vous souhaitez candidater.

Les demandes seront instruites au fil de l'eau jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière.

**Project'Eur** est reconduit jusqu'au 31 décembre 2024.

